

17.13 Cahier des charges du moniteur d'athlètes

18.04.2018 / CC

1. Déscription de la fonction

Moniteur d'athlètes de Swiss Wrestling

2. Organe d'élection

Le moniteur d'athlètes est nommé par Swiss Olympic sur la proposition du comité central

3. Intégration organisationnelle

Subordination:

4. Objectif de la fonction

L'objectif de la fonction est une coordination et une garantie optimale de toutes les tâches d'un soin vaste avec une planification de carrière individuelle pour chaque propriétaire d'une carte Swiss Olympic / Swiss Olympic talents Card. Une coopération étroite et orientée entre la Fédération et Swiss Olympic doit ainsi être garantie.

5. Tâches générales

- Coordination pour toutes questions athlètes / moniteur d'athlètes.
- Maintient un contact régulier avec les athlètes à prendre en charge
- Visite, si possible, des meetings de cadre et organise des discussions particulières et de groupes.
- Assure et garantit la planification de carrière individuelle des propriétaires de Swiss Olympic Card / Swiss Olympic talents Card et aborde activement les questions de la planification de carrière et réexamine périodiquement ceux-ci
- Intervient dans les situations de crise
- S'informe constamment du développement dans le sport d'élite international et fait le compte rendu périodiquement avec les entraineurs / techniciens
- Participe activement au cours de perfectionnement organisés par Swiss Olympic et transpose de nouvelles connaissances dans le travail de soins pratique
- Travaille en étroite collaboration avec des autorités de formation / écoles et des institutions et conseille les athlètes au besoin en conséquence
- Maintient et encourage des contacts avec les entreprises d'enseignement pour le besoin des athlètes qui lui sont confiés
- Connaît l'apperçu des offres de formation qui sont organisées par Swiss Olympic
- Est responsable que les athlètes connaissent les prestations d'assurance de la Fédération et conseille les athlètes dans les questions d'assurance ou fournit des adresses de contact correspondantes
- Organise en collaboration avec le directeur technique la libération des athlètes pour des cours de formation, compétitions et en particulier championnats importants et cherche concrètement avec les employeurs correspondants des solutions possibles

- Conseille dans le secteur prestations sociales ou fournit des adresses de contact correspondantes
- Informe les athlètes de privilèges et de possibilités de soutien
- Fournit, dans le cadre de projets, les conventions d'athlètes nécessaires, conformément aux directives de Swiss Olympic
- Il règle indépendamment ses tâches et attribue au secteur de l'information une grande importance

6. Tâches particulières

7. Compétences

- •
- •
- •

8. Entrée en vigueur

Le cahier des charges entre en vigueur après approbation par le CC

9. Copies

Détenteur du poste Comité central